



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 16 : Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques

INITIATIVES CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF AMBITIEUX À LONG TERME (LTAG) DE L'OACI

(Note présentée par Oman)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail passe en revue les principales initiatives contribuant à la réalisation de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG), qui sont bien alignées sur le panier de mesures de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et reposent sur la participation pleine et active à la coopération internationale avec l'OACI et les acteurs concernés.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note de la teneur de la présente note ;
- b) encourager l'OACI à continuer de soutenir l'examen périodique et l'actualisation des plans d'action nationaux, en fournissant des outils techniques et des orientations qui facilitent le suivi des progrès, l'échange de connaissances et l'alignement sur les objectifs environnementaux mondiaux ;
- c) souligner qu'il importe de renforcer les mécanismes de soutien aux États membres, en particulier aux pays en développement, en améliorant l'accès aux ressources financières, à l'assistance technique et aux activités de renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures liées au LTAG ;
- d) constater qu'il est urgent d'optimiser l'espace aérien transrégional situé au-dessus de la haute mer afin de réduire l'empreinte écologique de l'aviation tout en améliorant la sécurité, l'efficacité et la capacité ;
- e) demander aux groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) de l'OACI, avec l'aide des bureaux régionaux de l'Organisation, de lancer et de coordonner des initiatives transrégionales venant appuyer l'harmonisation de la gestion du trafic aérien ;
- f) exhorter l'OACI à faciliter l'accès au financement international de l'action climatique [par exemple le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les investissements privés, en particulier pour les infrastructures et la recherche-développement (R&D) relatives aux carburants d'aviation durables (SAF)] ;
- g) encourager l'OACI à favoriser la mise en place de cadres de collaboration régionale plus solides, qui facilitent l'harmonisation des politiques, des approches réglementaires et des capacités techniques entre les États membres, de façon à renforcer les efforts collectifs en faveur d'une aviation durable et d'une mise en œuvre plus efficace des objectifs environnementaux mondiaux.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>L'aviation est durable sur le plan environnemental</i> .
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	

1. INTRODUCTION

1.1 À sa 39^e session, en 2016, l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a réaffirmé son objectif ambitieux mondial de croissance carboneutre par rapport à 2020, et a pris note du travail mené pour étudier la faisabilité d'un objectif ambitieux mondial à long terme pour le secteur au vu des objectifs de température de 2 °C et de 1,5 °C énoncés dans l'Accord de Paris.

1.2 En octobre 2022, dans sa résolution A41-21, l'Assemblée de l'OACI est convenue d'un objectif collectif mondial ambitieux à long terme (LTAG) consistant à réduire à zéro les émissions nettes de carbone provenant de l'aviation internationale d'ici 2050. Selon les scénarios relatifs au LTAG, on s'attend à ce qu'un carburant d'aviation durable (SAF) interchangeable joue un rôle majeur dans l'atténuation des émissions de CO₂ de l'aviation au moyen du parc d'aéronefs mondial existant et permette ainsi de réaliser 55 % du scénario formulé, tandis que les solutions technologiques, les améliorations opérationnelles et les mesures basées sur le marché (CORSIA) permettront de concrétiser la part restante.

2. VISION D'OMAN À L'HORIZON 2040 ET PLAN POUR LA RÉDUCTION À ZÉRO DES ÉMISSIONS NETTES DE CARBONE D'ICI 2050

2.1 Dans sa quête d'un avenir durable, Oman a défini sa vision à l'horizon 2040, qui établit des objectifs ambitieux. Ce cadre stratégique vise à créer une économie diversifiée et axée sur le savoir, à favoriser la prospérité de la population et à assurer la durabilité environnementale. L'un des piliers centraux de cette vision est l'avancement de solutions d'énergie renouvelable visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles conventionnels.

2.2 En outre, l'Autorité de l'aviation civile d'Oman a pour principale mission de promouvoir le développement du secteur de l'aviation civile de manière durable et respectueuse de l'environnement. Par conséquent, le secteur omanais de l'aviation civile joue un rôle important et connaît une croissance accélérée au sein du système de transport du pays.

2.3 Ainsi, Oman soutient pleinement le rôle essentiel que joue l'OACI dans la réalisation de l'objectif ambitieux mondial (LTAG) consistant à réduire à zéro les émissions nettes de carbone provenant de l'aviation internationale d'ici 2050.

3. PLANS D'ACTION NATIONAUX VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂ DE L'AVIATION INTERNATIONALE

3.1 L'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sont d'une importance fondamentale pour la réalisation de l'objectif ambitieux à long terme (LTAG) de réduction à zéro des émissions nettes. Pierre angulaire du développement durable de l'aviation, ces plans visent à faire avancer la croissance économique, la protection de l'environnement et les considérations sociales grâce à des progrès technologiques, à des améliorations opérationnelles, à des carburants alternatifs et à des mesures basées sur le marché.

3.2 Il est indispensable d'actualiser régulièrement le plan d'action national, en s'appuyant sur une coordination permanente entre le gouvernement, les acteurs du secteur et les partenaires concernés qui y participent, pour veiller à ce qu'il demeure aligné sur les objectifs nationaux et mondiaux en constante évolution, et pour garantir son efficacité.

3.3 Il est crucial de mener une action continue d'appui et d'évaluation pour favoriser la mise en œuvre effective et l'amélioration constante du plan d'action national, suivre les progrès accomplis et veiller à ce que le plan reste aligné sur les objectifs environnementaux mondiaux de l'OACI.

3.4 Oman, qui continuera de collaborer activement avec l'OACI pour mettre à jour périodiquement son plan d'action national, souligne l'importance que revêtent le renforcement des capacités, la mise en commun des connaissances et l'apport d'un soutien pour une mise en œuvre efficace et inclusive.

4. MISE EN ŒUVRE DU PANIER DE MESURES POUR UNE AVIATION DURABLE

4.1 Technologie

4.1.1 Les transporteurs nationaux jouent un rôle de premier plan dans l'avancement des initiatives d'amélioration du rendement des carburants et s'emploient activement à utiliser les avancées de la technologie aéronautique pour soutenir les objectifs plus généraux d'Oman en matière de durabilité. Compte tenu de leurs priorités stratégiques, leurs efforts ont été axés sur le remplacement progressif des aéronefs vieillissants (demeurés en service pendant 10 ans en moyenne) par de nouveaux modèles intégrant des matériaux composites légers et des moteurs économes en carburant. Cette transition vise à réduire la consommation de carburant et, par extension, à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) provenant des opérations aériennes.

4.2 Opérations

4.2.1 Plusieurs mesures opérationnelles ont été mises en œuvre et continuent d'être appliquées. Ces mesures comprennent l'utilisation d'un réglage de volets minimal ou réduit au décollage et à l'atterrissage, la limitation de l'utilisation d'inverseurs de poussée et l'adoption de procédures de roulage à un seul moteur. Plus précisément, les pilotes réduisent l'utilisation de la puissance au roulage à l'arrivée en coupant au moins un moteur immédiatement après l'atterrissage. On s'attend à ce que ces pratiques améliorent l'efficacité opérationnelle tout en réduisant la consommation de carburant.

4.2.2 La mise en œuvre de systèmes avancés de gestion du trafic aérien, intégrant des technologies automatisées telles que de nouvelles infrastructures au sol et de communication, des aides à la navigation améliorées et des systèmes de surveillance fiables couvrant l'ensemble de la région d'information de vol Oman, a contribué à améliorer l'efficacité opérationnelle. Ces progrès se traduiront par des économies de carburant estimées à environ 10 % et contribueront ainsi à la réduction des émissions de carbone dans le secteur de l'aviation.

4.2.3 Le projet stratégique d'Oman nommé « Ajwaa » vise l'application des normes les plus strictes en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement dans l'espace aérien omanais. Les principaux objectifs sont l'amélioration de la connectivité des routes aériennes, le renforcement des systèmes de navigation aérienne et la rationalisation des procédures opérationnelles applicables à l'espace aérien d'Oman et aux espaces aériens des pays voisins. De plus, le projet vise à améliorer la sécurité et l'efficacité des services de navigation aérienne tout en garantissant leur viabilité financière et en augmentant les recettes qui y sont associées. En optimisant la gestion du trafic aérien et l'efficacité des routes, cette initiative aide directement à réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone, soutenant ainsi l'action plus générale d'Oman en faveur de l'aviation durable et de la bonne intendance de l'environnement.

4.2.4 L'optimisation des opérations est considérée comme un pilier fondamental du panier de mesures de l'OACI. Le principal avantage à tirer de cette optimisation concerne les grands flux de trafic traversant les espaces aériens nationaux, régionaux et interrégionaux. L'amélioration de ces opérations ne nécessite pas de percée technologique majeure, ni d'investissements importants, mais une coordination et une détermination fortes de la part des États et de l'OACI.

4.2.5 La complexité croissante des opérations aériennes menées dans l'espace aérien situé au-dessus de la haute mer et d'une FIR régionale à l'autre témoigne des difficultés associées à la gestion de l'espace aérien transrégional (structures de l'espace aérien, procédures opérationnelles et coordination). Les écarts dans les minimums de séparation, l'incohérence dans les pratiques de gestion de trafic aérien et la fragmentation des processus décisionnels donnent lieu à des inefficacités et à une augmentation de la charge de travail des contrôleurs.

4.3 **Carburants d'aviation durables et à moindre émission de carbone**

4.3.1 Des efforts considérables ont été déployés pour étudier les perspectives nationales de production et d'utilisation de carburants d'aviation durables et à moindre émission de carbone, ainsi que les difficultés et les possibilités qui y sont associées, et les politiques qui pourraient être adoptées en Oman à cet égard.

4.3.2 Une coordination efficace des politiques, un meilleur accès aux sources de financement, l'harmonisation des normes et des cadres et le déploiement accéléré de technologies appropriées sont indispensables pour garantir un accès équitable et efficace aux carburants d'aviation plus propres.

4.4 **CORSIA**

4.4.1 Oman continue d'attacher une très grande importance au CORSIA et participe à sa phase initiale (2024-2026). En coordination avec les acteurs concernés, il s'emploie activement à faire connaître les mécanismes de compensation des émissions tout en recherchant les occasions de lancer des projets locaux susceptibles de générer des crédits d'émission de carbone. Ces efforts visent non seulement à soutenir les objectifs environnementaux, mais aussi à maximiser les avantages économiques dont pourrait bénéficier Oman.

4.4.2 Il est essentiel de maintenir un régime mondial unifié de mesures basées sur le marché pour lutter contre les émissions provenant de l'aviation internationale, d'assurer un approvisionnement stable en unités d'émissions admissibles et de promouvoir le renforcement continu des capacités, le soutien technique et la coopération internationale, en particulier dans les pays en développement, parallèlement à la tenue d'examens périodiques, pour garantir la mise en œuvre efficace du CORSIA et contribuer à la réalisation d'objectifs climatiques ambitieux.